

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an mil neuf cent quatre vingt seize ~~cent cinquante~~, le 28 MARS à 15 H.
le Conseil municipal de la Commune de BRENNILIS
dûment convoqué, s'est réuni en session / ordinaire, à la Mairie, sous
la présidence de M. CORRE Yves Maire.

OBJET : Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Fixation des taux Date de convocation du Conseil municipal : 19.03.96
des 4 taxes locales
pour 1996 PRÉSENTS : MM. Tous les Conseillers Municipaux

ABSENTS : MM. néant

M. lle JAFFRE Marie-Noëlle a été élu secrétaire.

1) ETUDE DES TAUX POUR 1996 :

	Taux 1995
.Taxe habitation	7.22 %
.Foncier bâti	5.05 %
.Foncier non bâti	21.94 %
.Taxe professionnelle	7.71 %

Produit attendu = $\frac{2\ 204\ 449}{2\ 204\ 449} = 1$ (coefficient de variation de 1)

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide de maintenir les taux 1995 pour l'année 1996.

Ce qui nous donnera un produit assuré de :

Taxe habitation	:	1 520 000 F	X	7.22 %	=	109 744.00 F
Foncier bâti	:	5 648 000 F	X	5.05 %	=	285 224.00 F
Foncier non bâti	:	217 000 F	X	21.94 %	=	47 610.00 F
Taxe Professionnelle	:	22 851 770 F	X	7.71 %	=	1 761 871.00 F

Fait à BRENNILIS, les jour, mois et an que dessus.

2 204 449.00 F

Le Maire,

CORRE Yves.

